



MAIRIE de BASSEVELLE

77750

Téléphone : 01 60 22 51 01 - Télécopie : 01 60 22 56 68

E-mail : mairiebassevelle@wanadoo.fr

LISTE DES DELIBERATIONS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

Approbation du procès-verbal du lundi 21 mars 2026

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

1- Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Délibération 07/2026

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

2- Fixation des indemnités de fonction au maire à sa demande

Délibération 08/2026

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

3- Fixation des indemnités de fonction des adjoints

Délibération 09/2026

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

4- Diverses commissions communales présidées par le Maire

Délibération 10/2026

Adoptée à la majorité absolue

5- Désignation des délégués de la collectivité dans les différents syndicats et commissions de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)

Délibération 11/2026

Adoptée à la majorité absolue

6- Désignation des représentants au syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin)

Délibération 12/2026

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

7- Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030

Délibération 13/2026

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

8- Annulation de la délibération n° 41/2021 du 22/11/2021 concernant la nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2022 : location du foyer communal pour une journée soit le mercredi ou le samedi (9h00 à 18h00) ; ou location du foyer communal pour ½ journée du lundi au samedi (15h00 à 18h00) pour 120 personnes et annulation de la délibération n° 42/2021 du 22/11/2021 concernant la location de 12 tables rondes pour 8€/table

Délibération 14/2026

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

9- Création d'un emploi permanent

Délibération 15/2026

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Bassevelles, le 31/03/2026

Le maire, Jean-Marie VAN LANDEGHEM